



Bulletin municipal

Bazolles



Année 2021



Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, la Municipalité édite un bulletin municipal. Il est le reflet de l'année qui vient de s'écouler. Vous y trouverez tout sur l'activité de la commune, toujours un brin d'histoire et de notre patrimoine.

En écrivant l'éditorial du précédent bulletin municipal, je n'imaginais pas que les restrictions sanitaires impacteraient si longtemps nos vies. La pandémie de covid 19 avec ses nouveaux variants bouleverse nos activités depuis deux années. L'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'à fin juillet 2022 et le gouvernement nous oblige à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Aujourd'hui les vaccins sont à notre disposition : n'hésitez pas à en faire bon usage pour la protection collective. Je souhaite remercier la population qui dans une grande majorité respecte toutes les

préconisations dans un esprit citoyen.

Avec regret, nous avons pris la décision d'annuler notre repas de Noël prévu initialement le 12 décembre. Ce moment de convivialité nous a manqué à tous. Trente-huit colis ont été distribués aux personnes inscrites au repas. Quatre enfants de la commune non encore scolarisés et qui n'ont pu participer à la venue du père Noël à l'école ont reçu un petit cadeau. Nous souhaitons vivement que nos associations puissent à nouveau exercer librement leurs festivités, le conseil municipal sera bien sûr à leurs côtés.

Votre équipe municipale n'a pas la baguette magique mais elle s'efforce de donner d'elle-même pour l'intérêt général de notre beau village.

Nous continuons à gérer avec rigueur les finances de la commune. L'année 2021 a vu aboutir la 1^{ère} tranche des travaux de l'église. Les entreprises ayant réalisé un travail remarquable, le conseil municipal a décidé de poursuivre la restauration de tous les extérieurs : toitures et ravalements. Les dossiers de subventions sont constitués et dès que nous aurons les fonds espérés, nous engagerons les travaux.

Du côté des incivilités, nous constatons toujours une vitesse excessive dans le bourg. Pour assurer la sécurité de tous, selon nos moyens nous allons effectuer quelques aménagements dans un premier temps puis des investissements plus importants selon les aides qui nous seront accordées. Les services de la gendarmerie sont à nos côtés pour réprimander les excès de vitesse.

Nous remercions nos agents communaux qui s'investissent tous les jours dans un contexte sanitaire contraignant.

Nous remercions tous les habitants qui entretiennent le domaine communal devant leur habitation et bien au-delà.

Nous souhaitons à tous les nouveaux habitants la bienvenue et une bonne installation : nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Nous sommes à la disposition de chacune et de chacun d'entre vous pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien.

Bonne lecture de ce bulletin et n'oubliez pas vos remarques qui nous seront toujours utiles.

Au nom du conseil municipal et en mon nom propre, recevez tous nos bons vœux pour l'année à venir que nous espérons résolument meilleure.

Que 2022 apporte les solutions à la crise sanitaire et nous redonne confiance en l'avenir.

Jocelyne BAROIN

Délibérations

Conseil municipal du 01 mars 2021

Convention partenariat avec le département pour l'accompagnement à l'instruction des permissions de voirie déposées par la société SFR dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que pour le déploiement de la fibre et du très haut débit, une réglementation de voirie s'impose afin de répondre aux demandes de SFR concernant les autorisations de voirie, le règlement de voirie et la redevance du domaine public. Le Conseil Départemental nous propose gratuitement de nous aider dans toutes ces démarches. Pour cela nous devons signer une convention de partenariat. En l'absence de règlement de voirie, le service du domaine routier nous propose de délibérer sur des fiches techniques qui peuvent pallier ce manque. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable pour ce partenariat et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Département de la NIEVRE, à valider les fiches techniques pour pallier au manque de règlement de voirie et décide d'appliquer le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 concernant le barème des redevances de l'occupation des sols.

Abonnement et assistance à l'utilisation de la plateforme GEOSIEEN

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'abonnement et l'assistance à la plateforme de consultation des données géographiques GEOSIEEN arrive à expiration et qu'il convient de renouveler pour une durée de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2021 ce contrat d'abonnement et d'assistance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le renouvellement de cette prestation d'assistance SIG et autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

Avenant 1 à la convention de prestations cantine scolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Lycée Professionnel Cœur de Nièvre qui nous confectionne les repas pour la cantine, révisé les prix au 1^{er} janvier 2021 pour porter le repas à 3.27€. Un avenant au contrat nous a été envoyé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

Devis broyage haies, accotements et fauchage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de Monsieur Mathieu GIRARD pour le broyage complet des haies et accotements de la commune pour un montant de 3337.50€ HT ainsi que le fauchage des accotements (1 passage) au printemps, pour la somme de 534€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à Madame le Maire pour la signature du devis.

Contrat location photocopieur

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat du photocopieur arrivé à échéance au mois de juin 2021. Madame le Maire a mis en concurrence deux sociétés afin d'obtenir le meilleur contrat qualité prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le contrat de location présenté par Copiefax et autorise Madame le Maire à le signer

Limites de propriété en bordure du domaine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande aux administrés concernés de déplacer l'ensemble des clôtures qu'ils ont posées sans autorisation sur le domaine communal. La nouvelle clôture sera implantée en limite du domaine communal selon le plan établi par le géomètre du cadastre. Dans le cas où ces propriétaires souhaiteraient acquérir une portion de terrain du domaine communal, une demande écrite devra être formulée en mairie. Les conditions de vente seront les mêmes que celles fixées pour les autres demandeurs de la commune. Madame le Maire est chargée d'en informer les propriétaires concernés.

Achat tondeuse micro tractée

Demande de subvention au titre de la DETR 2021 :

- Le Conseil Municipal,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer le micro-tracteur utilisé pour l'entretien des espaces verts de la commune
- Considérant que le camping municipal et le hameau de Baye, zones très fréquentées par les touristes en saison estivale, doivent être dans un état de propreté irréprochable
- Après en avoir délibéré,
- Décide d'acquérir, afin de faciliter le travail de l'agent des services techniques, une tondeuse micro- tractée adaptée au travail à réaliser
 - Considérant que cet investissement est nécessaire mais que le coût est élevé pour la commune, sollicite l'octroi d'une subvention DETR de 40 % soit 3968 euros.
 - Dépense totale TTC : 11904 €
 - Dépense totale HT : 9920 €
 - Subvention DETR (40% dépense HT) : 3968 €
 - S'engage à ne pas acquérir ce matériel avant l'autorisation des services de l'Etat
 - Donne pouvoir à Madame le Maire pour mener à terme ce projet et signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Madame le Maire a présenté les résultats des comptes de l'année 2020 de la commune et de l'assainissement en attendant de recevoir les comptes de gestion de la trésorerie de Nevers qui a beaucoup de travail depuis le regroupement.

Travaux voirie 2021 Madame le Maire propose la réfection de la route du Champ Tournet (qui part de la VC 5 à l'extrémité du barrage, et longe le camping) jusqu'aux dernières habitations puisqu'après la voie a déjà été refaite.

Certains membres du Conseil Municipal préconisent la route de Bussière, déformée : la décision sera prise lors de la prochaine séance.

Conseil municipal du 12 avril 2021

Affectation du résultat à la clôture de l'exercice 2020 – Budget assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, considérant que toutes les opérations sont régulières, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de :
..... 21 061.49 euros
- Pour mémoire, excédent antérieur reporté :
..... 21 010.51 euros
- Résultat de l'exercice 2020 (excédent) :
..... 50.98 euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation, comme suit :

- **Affectation à l'excédent reporté (compte 002) :**
..... **21 061.49 euros**

Affectation du résultat à la clôture de l'exercice 2020

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, considérant que toutes les opérations sont régulières, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de :
..... 87234.75 euros
- Pour mémoire, excédent antérieur reporté :
..... 60969.53 euros
- Résultat de l'exercice 2020 (excédent) :
..... 26271.22 euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation, comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 21903.60 euros
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) :
..... 65331.15 euros

Approbation du compte de gestion 2020 de la commune de BAZOLLES par M. ARNAUD Cyrille et M. ANDRIOT

Alain, receveurs

Le Conseil Municipal,

Considérant les opérations régulières dans leur ensemble,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion assainissement 2020 de la commune de BAZOLLES par M. ARNAUD Cyrille et M. ANDRIOT Alain, receveurs

M. ANDRIOT Alain, receveurs

Le Conseil Municipal,

Considérant les opérations régulières dans leur ensemble,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Budget Primitif Assainissement 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu le Budget Primitif 2021 élaboré par Madame le Maire, vote le budget assainissement 2021 comme suit :

Section exploitation :

- Dépenses : 32 611.49 €
- Recettes : 32 611.49 €

Section investissement :

- Dépenses : 24 872.99 €
- Recettes : 24 872.99 €

Vote du Budget Primitif de la commune 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Budget Primitif 2021 élaboré par Madame le Maire, vote le budget comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 294 889.15 €
- Recettes : 294 889.15 €

Section investissement :

- Dépenses : 265 802.00 €
- Recettes : 265 802.00 €

Vote des taxes (Délibération N°13/2021)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents d'augmenter les taux de 2 % par rapport à l'année 2020 :

- taxe foncière (bâti) : 28.69 % (dont taxe départementale 23.90%)
- Taxe foncière (non bâti) : 15.87 %

Redevance Orange, année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour l'année 2021, comme suit :

- artères en sous-sol : 41.29€ x 3.438 kms = 141.96€
- artères aériennes : 55.05 € x 5.005 kms = 275.53€

Le coût total de la redevance à percevoir pour l'année 2021 s'élève à la somme de 417.49 euros.

Redevance 2021 d'occupation du domaine public pour les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à la somme de 215 euros.

Prix du repas cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le prix du repas à la cantine scolaire à 3.35 € à compter du 1^{er} septembre 2021.

Emploi de la DCE 2019 – Travaux de l'église

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la DCE 2019 sur les travaux de l'église.

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution de la DCE 2019 et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Demande de subvention du CNV

Une demande subvention de 200 € a été formulée par Monsieur le Président du Cercle Nivernais de la voile pour le championnat de ligue de Bourgogne Franche Comté en voile habitable qui se déroulera durant le week-end de la Pentecôte, La compétence tourisme ayant été transférée à la communauté de communes : la subvention sera versée par cette collectivité.

Conseil municipal du 31 mai 2021

Recrutement agent technique contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à recruter un agent technique contractuel durant la saison de camping et les congés d'été de Monsieur Guy SIMONNET, à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021. La durée hebdomadaire de travail sera de douze heures du 1^{er} juillet au 25 juillet et du 23 août au 31 août 2021 et de 20 heures du 26 juillet au 22 août 2021. L'agent sera rémunéré sur l'indice brut 354 (indice majoré 332).

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire afin de recruter un agent contractuel.

Recrutement agent administratif contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à recruter un agent administratif contractuel durant les congés de Madame PANNETIER Christine à l'Agence Postale Communale. Madame LEFEBVRE Magali remplacera l'agent titulaire du lundi 21 juin 2021 au samedi 26 juin 2021 inclus ainsi que durant les congés d'été du 29 juillet 2021 au 14 août 2021 inclus aux heures d'ouverture de l'agence postale de 10 h 00 à 12 h 00 sauf les mercredis. Elle sera rémunérée selon le nombre d'heures réalisées sur la base de l'indice brut 354 Indice majoré 332.

Modification statutaire – Compétence « Mobilité »

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- de se positionner sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes de Amognes Cœur du Nivernais en intégrant la compétence « mobilité » au sein du bloc de compétences facultatives.

La modification des statuts est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes « Amognes Cœur du Nivernais » en intégrant la compétence « mobilité » au sein du bloc de compétences facultatives.

Création protections grillagées travaux église

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée des travaux de l'église qui seront bientôt terminés.

La qualité du travail des artisans est à souligner ; le souci qui n'est pas encore résolu est l'entrée des pigeons dans le clocher et l'église, qui occasionne des dégâts et des salissures. Des grillages ont été posés au niveau des abat-sons mais il n'a pas été prévu de remplacer les grillages des baies de la tourelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Madame le Maire de demander à l'Atelier Art Vitrail de fabriquer des protections grillagées pour les 4 baies et de confier ce travail à cette entreprise.

Il a été décidé de proposer pour le budget participatif organisé par le Conseil Départemental sous la responsabilité de Madame Louise GUERRESCHI. Il s'agit d'un ensemble en bois et polypropylène antidérapant à positionner sur la partie sablonneuse de la cour de l'école afin que les enfants scolarisés à Bazolles puissent avoir un jeu neuf pour se divertir.

La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais a demandé de proposer des projets à réaliser sur trois années. Propositions du Conseil Municipal :

- Accès handicapés des sanitaires du camping municipal
- Aménagement de la cour de la mairie (voir avec le CAUE, demander à un paysagiste, béton délavé)
- Réhabilitation de la station d'épuration de Baye
- Travaux dans le garage de la commune (dalle en béton)

La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais projette d'effectuer cette année le contrôle des assainissements non-collectifs sur l'ensemble de la commune : une réunion est prévue le 08 juin avec le Conseil Départemental pour examiner la situation du bourg qui a été classé, lors de l'établissement du schéma directeur, en semi-collectif.

Des camions de cailloux seront commandés pour remettre en état les chemins suivants :

- chemin de Rigny
- chemin des Chagnots
- chemin de la Fontaine
- chemin de Mougny

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil Municipal a décidé d'investir dans des équipements informatiques modernes. Il propose d'acheter pour l'école de Bazolles 7 tablettes et 1 vidéoprojecteur.

La mairie de Crux-la-Ville s'est engagée également à constituer le dossier de subvention, le coût total de l'équipement est de 3450 €. 1741 € seront octroyés dans le cadre du plan de relance décidé par le gouvernement. Il faudra pour cela équiper l'école de sa propre live box qui bénéficie jusqu'à ce jour de celle de la mairie.

La préparation du budget a été faite avec Monsieur SIROT, conseiller territorial aux décideurs locaux de la trésorerie de Nevers.

Il est à noter des dégradations durant la saison hivernale au camping municipal :

- des caravanes ont été caillaissées.



Fin des travaux de la 1^{ère} tranche de l'église

Pas de réserve à apporter mais quelques remarques :

- Le tour de l'église n'est pas gravillonné, en attente de la 2^{ème} tranche.
- La rondelle en bois du passage des cloches n'a pas été refaite
- Le nettoyage de l'église n'a pas été réalisé en profondeur : demander aux bénévoles de venir avec un compresseur pour souffler toutes les poussières, puis quelques jours après, mobiliser d'autres personnes pour aspirer et astiquer.
- Le relevé des compteurs d'eau et électricité consommé pendant les travaux sera fait.
- La population sera invitée afin d'expliquer les travaux et la suite à donner.

La 2^{ème} tranche des travaux concernerait les extérieurs.

Selon les prévisions des subventions à recevoir, l'emprunt pourrait être de 70 000 €. Les annuités de remboursement des travaux du presbytère se terminant cette année, un nouvel emprunt serait donc envisageable.

Projet travaux église St Symphorien 2^{ème} tranche

Demande de subventions :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, après en avoir délibéré,

- autorise Madame le Maire à solliciter l'ensemble des subventions au taux le plus élevé possible, auprès de la DRAC, du Fonds Incitatif des Petites Communes, de la Région, de la Camosine et de la Sauvegarde de l'Art Français et de tout autre organisme financier.

afin de pouvoir mener à bien les travaux de l'église, 2^{ème} tranche.

Demande de subvention au titre du Fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités (Pack 3 « équipement type affecté dans une école de la commune »)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications de Madame le Maire concernant la mise en place de l'ENT (espace numérique de travail) avec éclat BFC, a décidé de solliciter auprès du Conseil Régional de Bourgogne une aide pour l'investissement d'équipements informatiques à l'école.

Le coût de l'équipement TTC s'élève à 3848 € soit 3207HT. Afin de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal sollicite une aide de 824 € HT et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document pour la réalisation de ce dossier.

Renouvellement du contrat de l'agent technique communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent technique communal vient à échéance le 30 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire pour un an le contrat sur les mêmes bases.

Intervention de Monsieur Ludovic BERNARD, diplômé d'Etat formateur de conduite moto pour nous présenter l'avancement de son projet de terrain éducatif de moto. Bien accueilli à Jailly, des résidents se sont rapidement opposés au terrain d'essai en bordure de bois, les nuisances sonores les dérangent. Quinze jeunes se forment auprès de Monsieur Ludovic BERNARD. Ces formations ont lieu le mercredi après-midi et le samedi après-midi. Aussi pour continuer son activité M. BERNARD recherche un nouveau terrain. Il suggère la parcelle appartenant à la commune située en bordure de la route départementale Bazolles- Jailly cadastrée ZD N°8, actuellement exploitée par Monsieur Guy DESTRAYES. La question sera posée à ce dernier afin de savoir s'il veut en abandonner la jouissance au profit de M. BERNARD.

Choix du tracteur tondeuse

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse. Devis établis par les entreprises Letellier et Bazolles Motoculture pour un mini tracteur et accessoires pouvant s'accrocher dont la tondeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter le même tracteur tondeuse que le précédent auprès de Bazolles Motoculture, le prix après reprise de l'ancien, sera de 9595 € TTC.

Socle numérique : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 1000 euros a été octroyée par le Conseil Régional en complément de l'aide du plan de relance afin d'équiper l'école d'un ordinateur supplémentaire, d'un vidéo projecteur et de 7 tablettes pour les élèves. La commande de ce matériel sera effectuée dès l'accord définitif de la région.

Vidange bac décanteur : L'entreprise Millot a été retenue pour vidanger le bac de la station de Baye pour la somme de 2628 euros TTC (analyse de boues obligatoire comprise).

Repas de fin d'année des Aînés : Prévu le 12 décembre : sera autorisé avec Pass sanitaire obligatoire. Demander devis du repas au restaurant de la Poste et au boucher La queue de Bœuf à Saint Saulge et au Jardin des Abeilles. Le restaurant de la Marine n'ayant pas encore ouvert, ses services pourront être demandés pour le repas de décembre 2022.

77 invitations seront envoyées concernant les personnes ayant plus de 70 ans.

DCE 2021 : subvention pour aménager la cour de la mairie : un devis a été demandé à M. Jérôme BRUNET.

Cimetière : prévoir la commande de nouvelles cases au columbarium, il n'y en a plus que 2 de disponible. Etudier les subventions qui peuvent être allouées pour cet investissement.

Camping : 4315.26 euros pour 723 nuitées. Une douche vandalisée est à remplacer.

Demande d'installation de bancs sur promenade au bord de l'étang.



Conseil municipal du 23 novembre 2021

Location du logement du presbytère au N° 3

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire du logement au n° 3 du presbytère a donné son congé pour le 30 novembre et qu'il est nécessaire de fixer le loyer pour le mettre à la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de location avec le nouveau locataire et effectuer toutes les formalités nécessaires, décide de porter le prix du loyer du logement au n° 3 de la place de l'église à 450 € par mois (quatre cent cinquante euros).

Modification des statuts de la communauté de communes ACN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais annexés à la présente délibération ;
- de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais.

Cette décision fait suite à la nouvelle compétence mobilité décidée par la communauté de communes.

Prix du repas de cantine

Suite à la TVA qui sera appliquée sur le prix du repas à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le prix du repas à la cantine scolaire à 3.45 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

Tarifs emplacement du camping 2022

Forfait pour un emplacement de caravane à l'année : 580€

A la nuitée

Forfait caravane ou camping-car pour 2 personnes maximum : 15 euros

Forfait vélo et tente pour 2 personnes maximum : 12 euros

Forfait vélo et tente 1 personne : 9 euros

- adulte supplémentaire : 3 euros
- enfant supplémentaire : 2 euros
- gratuit jusqu'à 12 ans

A la semaine :

Forfait caravane ou camping-car pour 2 personnes maximum : 85 euros

Forfait tente pour 2 personnes maximum : 72 euros

Occupation du domaine public devant la maison d'un administré

Considérant que les biens du domaine public des collectivités territoriales sont inaliénables et imprescriptibles, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire d'informer les administrés concernés qu'ils ne peuvent en aucun cas se prévaloir de la prescription trentenaire pour s'approprier cette portion de terrain communal, faisant partie du domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise ceux-ci à acquérir, s'ils le souhaitent, la portion de terrain communal entourée d'une clôture située devant leur habitation, aux mêmes conditions que leurs voisins, soit 5 € (cinq euros) le m², les frais de bornage et d'acquisition y afférents, à la charge des acheteurs,

- Demande le retrait de cette clôture située sur le domaine public communal, en cas de non acceptation de cette proposition, dans un délai de 2 mois, à compter de cette délibération.
- Charge Madame le Maire, de saisir le Tribunal Administratif, en cas de désaccord, ou de non réponse de ces administrés, dans le délai énoncé ci-dessus.

Sécurité aux abords de l'école : Il faut refaire les marquages au sol pour les deux bus et les passages piétons, remplacer les panneaux usagés et envisager de fermer la cour de l'école.

- Plusieurs solutions envisagées :
- * peinture lumineuse avec lumière intégrée
- * Matérialiser les marquages au sol
- * Installer un radar
- * une visite de terrain est organisée le mardi 30 novembre avec les services du département

Le nouveau Major de la gendarmerie : de St Saulge a demandé une prise de contact pour diverses dispositions, il lui est proposé un rendez-vous dans la semaine du 13 au 17 décembre.

Ecole : La nouvelle maîtresse, Madame Pauline BAUDOUIN a un projet de potager dans de vieux pneus de tracteur derrière l'école, les membres du conseil ne sont pas d'accord, ils préfèrent que ce soit dans des bacs installer dans la cour de l'école accessible et fermée.

Fête de Noël : vu la recrudescence du virus, la fête de Noël prévue avec les parents ne pourra avoir lieu. Un après-midi récréatif avec goûter et passage du père Noël se fera dans la salle des fêtes. Le conseil Municipal décide d'offrir un cadeau aux 4 enfants de la commune non scolarisés d'une valeur de 20 € à la « Tête à Toto ».

Nièvre numérique : Le Conseil Départemental de la Nièvre et la communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais proposent à tous, les services d'un conseiller numérique, Madame Julie FRANCOIS, présentera l'offre à la population lors d'une réunion publique et tiendra 2 permanences qui auront lieu à la mairie. La prochaine permanence aura lieu le lundi 10 janvier 2022 de 9 h à 12 h (masque et pass sanitaire obligatoires).

Terrain éducatif moto : le locataire du terrain communal a libéré la parcelle afin d'y installer l'activité éducative de moto de Monsieur BERNARD. Il sera demandé à Monsieur HELARY de la DDT, de venir voir s'il sera possible de demander un permis d'aménager sur cette parcelle. Il faudra aussi prévoir un après-midi de démonstration de moto afin d'évaluer si cela engendre des nuisances sonores aux habitants.

Les travaux de voirie ont été faits par la Communauté de Communes à Jailly et La Grossas ainsi que la réfection de la route du Champ Tournet (Baye) à Rigny.

Les résultats ne satisfont pas les usagers de la commune. Le souhait est de revenir à l'enrobé. Les délégués de la commission des routes devront constater les différents travaux réalisés et faire part de leurs remarques à Monsieur THERY, responsable de la voirie à la Communauté de Communes. Un changement de méthode est à envisager.



Ça s'est passé en 2021

Cérémonie du 8 mai et Cérémonie du 11 novembre

Cette année encore nos cérémonies se sont déroulées en nombre restreint à cause des mesures sanitaires exigées par la Covid 19. Madame le Maire a prononcé les discours pour nos morts et des gerbes ont été déposées au monument en présence d'élus et administrés, dans le respect des gestes barrière.



Cinéma

6 séances de cinéma ont été présentées dans notre salle des fêtes par Ciné Qua Non :

Le 8 juin : Antoinette dans les Cévennes et Police

Le 05 octobre : Profession du père et Terre des Hommes

Le 02 novembre : Tout s'est bien passé et Pourris gâtés

La prochaine séance aura lieu le 11 janvier à 18 h : Les Tuches (4) et 20 h : Aline

Plein tarif : 5€ Tarif réduit : 3€ Carte d'adhésion 2022 : 10€ Tarif groupe : 3€

Changement de gérant à La Marine

Entre l'étang de Baye et le canal du Nivernais, le restaurant La Marine : cap' sur la gourmandise et la convivialité....

Situé au bord du canal du Nivernais et à l'extrémité sud de l'étang de Baye, le restaurant affiche un décor maritime ; On peut y passer pour boire un café et lire les nouvelles fraîches, prendre sa baguette, déguster une planche de charcuterie avec un bon verre de vin, manger de belles recettes faites maison ou y rester l'après-midi à refaire le monde entre amis !

De l'ancien restaurant, les nostalgiques apprécient retrouver l'âme d'autrefois, les poutres en bois, les lanternes, les hublots... La salle de restaurant avec son héron et une fresque représentant le canal du Nivernais ont été fraîchement dessinés. Emmanuel et son équipe assure l'ambiance : conviviale et sincère, cuisine traditionnelle et service efficace. Adresse à tester sans modération.



Boulangerie VERDIER d'Aunay en Bazois

Madame VERDIER est toujours présente chaque dimanche de 9 h 00 à 10 h 30 et à partir du 1^{er} janvier le mercredi de 9 h 00 à 10 h 30 pains, gâteaux, épicerie, viande et fromage : que des produits locaux.

Vous pouvez lui passer commande au : 09.71.45.18.61



Culture aux Quartiers

Voyez aux Quartiers.... Comme les légumes poussent !!!

Bravo à Jean-Pierre BROUSSEAU pour sa courgette de 7kgs2 et 62 cm

Alors à qui le tour l'année prochaine !!!

Qui va relever le défi, avis aux jardiniers de Bazolles



Installation de Myriam FOUQUET à Baye

La table du jardin des abeilles

Saumon Wellington



50 ans, le bel âge pour une reconversion ! J'ai donc choisi de cultiver une de mes passions : la cuisine. J'ai beaucoup travaillé, fait des formations dans de grandes maisons, toujours heureuse de recevoir comme un cadeau toutes ces connaissances, pour les partager avec vous.

Pâques 2021 ouverture

Concept atypique. Service au jardin, pour manger, prendre un verre, goûter, et, à la réception notre petite caravane de 1957.

Cuisine entièrement élaborée maison, à base de produits frais de saison uniquement. Carte variée, cuisine fine d'ici et d'ailleurs. Propositions végétarienne et végane également. Desserts pâtisseries

Ouverture à Pâques, tous les week-ends jusqu'à mi-juin, et de mi-septembre à fin octobre.

De mi-juin à mi-septembre : samedi, lundi, mardi 15h00-23h30

Dimanche : 12h30-23h30

Service à toutes heures

Le jardin des abeilles

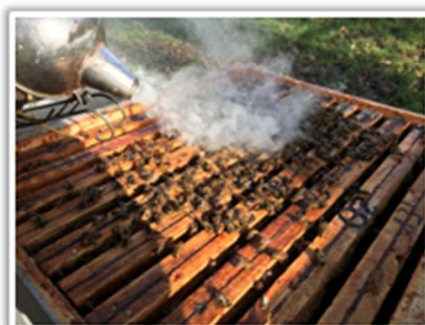


Après la reprise du rucher familial en 2005, nous avons ouvert au public notre miellerie au printemps 2020 avec la vente de notre « Miel du Village » chaque samedi après-midi en saison.

Notre produit phare étant le miel de tilleul, arbre emblématique du lieu.

Aussi nous élaborons des produits dérivés, tels que : pain d'épice, nougat, confiture extra, pâte à tartiner, madeleine, etc ... sans ajout de conservateur, stabilisant, arôme, ...

Agriculteurs et apiculteurs travaillent ensemble, nous avons besoin les uns des autres pour une terre vivante



Informations diverses

École

Madame Pauline BAUDOUIN a remplacé Madame MICHELIS au poste d'enseignante et directrice. Tél : 03.86.38.91.85

L'école maternelle de Bazolles accueille 19 élèves : 1 TPS / 6 PS / 6 MS / 1GS et 5 CP. Prévision 2022 : 2 TPS / 5 PS / 6 MS / 7 GC / 1 CP.

L'école de primaire de Crux-la-Ville accueille 19 élèves : 5 CE1 / 4 CE2 / 3 CM1 / 7 CM2. Prévision 2022 : 5 CE1 / 5 CE2 / 4 CM1 / 3 CM2.



Projet pédagogique de Bazolles : développer la conscience écologique des élèves :

La question de l'environnement, de l'écologie et du développement durable prend une place significative dans les programmes scolaires depuis la rentrée 2021. Par conséquent, le fil rouge de notre école est « Ecole Ecolo' » avec des projets s'articulant autour de cette thématique. Nous souhaitons par ce biais sensibiliser dès le plus jeune âge à la responsabilisation écologique, entrant en vigueur dans la formation des citoyens de demain.

Maison France Services

ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS- FRANCE SERVICES – 1, Place de la République – 58 330 SAINT-SAULGE ☎ : 03.86.58.21.10 ✉ : cathy-France-services@escn58.info

La Maison France Services est portée par l'ESCN. elle fournit aux usagers un lieu pour les accompagner dans leurs formalités administratives au quotidien. un accès internet, une photocopieuse, un scanner et surtout des personnels spécialement formés pour vous guider et vous accompagner dans vos démarches auprès de :

- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Les Ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Travail,
- Les Finances Publiques (DGFiP) tous les mercredis de 9h à 16h,
- L'Assurance Retraite (CARSAT),
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Pôle Emploi,



Sans se substituer pour autant aux services concernés qui restent décisionnaires des réponses apportées.

Nos horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Et sur rendez-vous au 03.86.58.21.10 Les mardis, jeudis et vendredis afin d'éviter l'attente.

N'hésitez pas à prendre contact avec ce service !

Point sur le projet éolien de Châtaignier :

Comme vous le savez, le projet éolien a été autorisé par la Préfecture en mars 2019. L'autorisation signée par la Préfecture et qui a fait l'objet de recours administratifs, a été validée par la cour administrative d'appel de Lyon le 18 Novembre 2021.



Comme la loi le permet, les requérants ont la possibilité de former un pourvoi devant le Conseil d'Etat. La procédure administrative n'est donc pas encore terminée.

Par ailleurs la société Global Wind Power, qui développait ce projet depuis 2014, a été intégrée à la Compagnie **TotalEnergies** (anciennement Total), c'est donc cette société, Française et bien connue de tous, qui construira et exploitera ce parc éolien.

Ces six éoliennes permettront de fournir de l'électricité à 14 000 habitants tout en évitant l'émission de près de 3 000 tonnes de CO2 par an.

Mairie :

LUNDI	MERCREDI	JEUDI
16h30 – 18h00	16h30 – 18h00	16h30 – 18h00

Téléphone : 03.86.38.97.83

Site : www.bazolles.fr

Courriel : mairie.bazolles@orange.fr

Permanence des élus :

Le Lundi à 17h00-18h00, une semaine sur deux : Louis MATHÉ ou Béatrice ABIT

Le jeudi : 16h30-18h00 Jocelyne BAROIN

Toutes les personnes qui souhaitent recevoir les nouvelles communales ou messages d'informations, peuvent nous communiquer leur adresse internet (ex : coupure d'eau, d'électricité, petites actualités...)



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10h00 - 12h00	10h00 - 12h00	FERMEE	10h00 - 12h00	10h00 - 12h00	09h00 - 11h00

Pour information : il est possible d'effectuer toutes les opérations comme dans un grand bureau de La Poste sauf ouvrir un compte ou le supprimer ou tout ce qui nécessite un rendez-vous avec un conseiller clientèle.

Mot de Madame le Maire pour le départ de Jean-Luc FILLOT



Jean-Luc, Nous sommes réunis pour une raison qui n'arrive que très rarement dans notre petite commune. Nous aurions aimé une cérémonie plus officielle, rassembler toutes les personnes qui ont travaillé avec vous, les anciens élus, les habitants, tous vos collègues agents communaux mais la situation particulière que nous vivons nous oblige à être prudents. Bravo d'ailleurs pour toutes les précautions que vous avez su prendre tout en continuant à effectuer votre travail depuis le début de cette pandémie ce qui nous a permis d'être épargnés par ce fichu virus. Je dois vous avouer que ce petit discours de départ à la retraite est un exercice délicat car la circonstance de ce jour mêle à la fois la joie de vous exprimer toute notre reconnaissance pour tout le travail accompli mais aussi un pincement au cœur et regrets en raison des liens professionnels et amicaux qui se sont tissés au cours de

ces treize années passées à travailler avec nous. Il y a toujours une empreinte de tristesse, de regret de voir partir quelqu'un comme vous.

Jean-Luc, Vous avez exercé la majorité de votre carrière professionnelle dans le privé mais pour notre commune vous avez su exercer votre travail avec les valeurs du service public : la discrétion, la rigueur, consciencieusement tout en étant à l'écoute des habitants et des exigences quelque fois des uns et des autres.

Nous avons apprécié vos grandes qualités et je me dois d'en souligner quelques-unes : toujours ponctuel, toujours présent, méticuleux dans votre travail, soigneux avec le matériel, soucieux de la propreté de tous les coins et recoins de notre commune.

Vous avez travaillé avec 4 adjoints différents et il a fallu vous adapter à leurs personnalités différentes.

Il nous reste donc aujourd'hui à vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour notre commune,

En signe de reconnaissance, au nom du conseil municipal, je vous remets donc ce petit présent qui vous permettra de vous équiper un peu plus pour passer de bonnes parties de pêche.

Madame Fillot, la commune va vous rendre votre mari et nous vous souhaitons une belle retraite tous les deux avec tous vos enfants et petits- enfants.

Et puis un dernier petit mot, Jean-Luc, je sais que vous avez compris, vous pouvez partir serein et confiant en votre successeur, Guy. Un grand merci pour tout ce que lui avez appris. Nous allons maintenant partager le verre de l'amitié en votre honneur et vous souhaiter une longue et heureuse retraite.

Le Camping municipal

A cause du confinement de 2020, cette année, le camping a vu arriver beaucoup de camping caristes et de campeurs de passage à vélo le long du canal du nivernais malgré une météo maussade en début de saison, l'appel de la nature les a poussés à partir malgré tout de chez eux, ce qui a fait une belle saison pour notre camping municipal par rapport à l'année dernière.

La taxe de séjour collectée en 2021 est de 159.06 € contre 124.52 € en 2020, ce qui équivaut à 157 personnes de plus. 723 personnes ont séjourné à la nuitée sur notre camping. Plusieurs emplacements sont disponibles.

La municipalité recherche pour la saison 2022 une personne pour l'entretien des locaux et l'accueil des touristes de passage : toute personne intéressée par ce poste peut s'adresser à la mairie.



L'histoire de deux commerces :

Pause coiffure

En 1992, Madame VIROT, coiffeuse à Saint Maurice depuis 10 ans prenait sa retraite.

L'équipe municipale alors en place à Bazolles, Monsieur Mathé en tête, a vu là, l'opportunité de créer un nouveau commerce : « si ça marchait à St Maurice, y a pas de raison que ça ne marche pas à Bazolles » !!! Voilà ce qu'ils s'étaient dit ! Après avoir acheté une maison, la commune a chargé l'entreprise VIODÉ de Corbigny de réaliser les travaux pour créer un salon de coiffure.

Le plus n'était pas fait : trouver un ou une coiffeuse qui viendrait exercer à Bazolles... ! Le hasard passant par-là, au cours d'un repas de famille, Monsieur Viodé s'est trouvé assis à côté d'une coiffeuse récemment arrivée de Paris, moi...

Après m'avoir fait l'éloge de cette commune qui voulait installer un salon et fourni les coordonnées du maire, j'entrais en contact avec celui-ci et venais découvrir leur projet ; quel enthousiasme il avait Monsieur Mathé, il y croyait à son salon de coiffure malgré le pessimisme de certains.

Quelques mois de travaux, de démarches et de péripéties plus tard, l'inauguration avait lieu le 14 août 1993.

28 années, 4 salariées et 10 apprenties plus tard, le salon est toujours ouvert et se porte bien ; ils ont eu raison d'y croire et j'ai eu bien raison de les suivre ; en espérant que la relève sera assurée quand l'heure de ma retraite sonnera.



Bazolles motoculture

Arrivés sur la commune de Bazolles le 1^{er} novembre 1966 accompagnés de leur fils âgé de 3 mois, Jacques et Claudine Debailleul étaient employés aux établissements RAMET et logeaient dans le bourg de Bazolles (exactement à la place de Madame Poirier (rue du Château) des logements fournis à cette époque par les établissements RAMET.

Monsieur Debailleul Jacques était employé comme mécanicien agricole et Madame Debailleul Claudine à la comptabilité.



La famille s'est agrandie en 1971 avec leur fille.

La société BAZOLLES MOTOCULTURE a été fondée le 27 novembre 1979 par Monsieur et Madame Debailleul Jacques et Claudine sous la forme juridique d'une Société à Responsabilité Limitée, sise à BAZOLLES 58.

Par la suite les enfants ont rejoint l'entreprise.

Le 18 avril 1998, la société BAZOLLES MOTOCULTURE change de forme juridique qui est désormais une Société par Actions Simplifiée.

Le secteur d'activité de l'entreprise est en relation avec le monde agricole pour 2 tiers de son activité commerciale et 1 tiers avec les municipalités ou communauté de communes et les particuliers.

Depuis BAZOLLES MOTOCULTURE est concessionnaire de la marque MASSEY FERGUSON, ce qui implique la vente et la réparation de la marque en priorité mais il lui arrive aussi de réparer d'autres marques de tracteurs concurrentielles.

Elle commercialise également tous les équipements agricoles tels que les chargeurs, les remorques, les faucheuses, les andaineurs, les presses, les bétailières, les épandeurs, etc...

Le 1^{er} septembre 2003, Monsieur Debailleul Philippe est devenu le Directeur de l'entreprise et Monsieur Debailleul Jacques est resté le Président Directeur Général.

En 2013, le siège social de BAZOLLES MOTOCULTURE déménage pour s'installer dans de nouveaux locaux situés au 49 rue du Bourg – 58110 BAZOLLES.



Cercle Amical de Bazolles

L'année 2021 a été inexistante, aucune manifestation, aucune rencontre. L'espérance pour 2022 n'est pas très réjouissante mais nous envisageons de conjurer le sort en prévoyant un voyage au printemps, nous croisons les doigts Pour que cela se réalise. Il faut garder espoir et essayer d'avancer. Pour tous renseignements contactez la Présidente Mme POIRIER.

Le mot des associations

Le Gym Club

Après une saison perturbée par la crise sanitaire, le club a repris ses activités le 09 septembre 2021 avec le pass sanitaire, sous l'égide d'un jeune animateur du G.E. ADESS.

Les séances se déroulent à la salle des fêtes les jeudis de 18 h 45 à 19 h 45 dans une ambiance chaleureuse et dynamique.

Merci aux 15 participantes (dont 6 nouvelles) qui permettent au club de perdurer.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 06.75.91.22.95. **Mme Monique CHARLOT, Présidente.**



Comité des fêtes

Cette année, la pandémie nous a encore contraint à annuler nos festivités. Cependant nous gardons le moral et espérons pouvoir animer de nouveau notre commune dès que nous le pourrons avec nos traditionnelles manifestations qui sont le vide-greniers, les moules/frites et la choucroute. **Mme Monique CHARLOT, Présidente**



Association La Tanche de Bazolles

Le 10 décembre 2021, l'association de pêche « La tanche de Bazolles » a tenu son assemblée générale annuelle dans la salle de la mairie, gracieusement prêtée.

Cette association est certainement une des plus vieilles du village, car créée début 1900, sans aucune interruption. Elle s'inscrit dans le patrimoine local et Nivernais, car le site de Baye (étang et canal) et ses infrastructures accueillantes, font que tous les départementaux et touristes venus de tous horizons, reconnaissent ce sport très prisé aussi bien par sa beauté, la qualité

des eaux ainsi que sa richesse piscicole.

D'ailleurs des championnats, concours, départementaux, régionaux et même nationaux y sont organisés chaque année avec la collaboration de l'association et de ses bénévoles.

Lors de cette assemblée, l'élection du nouveau bureau a été votée. Nous avons été enchantés de voir qu'un nouveau public s'est engagé pour maintenir la vie de l'association, avec beaucoup d'intérêt et de dynamisme.

Est élu président : Emmanuel Molina, membre actif depuis une trentaine d'années, successeur d'Alain Habé, qui a officié de très nombreuses années, et que nous remercions très chaleureusement

Vice-président d'honneur : Alain Habé

Trésorier : Thierry Martin, faisant partie de l'association depuis son plus jeune âge

Secrétaire : Jean François Sautereau, qui lui aussi apporte depuis très longtemps une aide précieuse

Avec grand plaisir de nouveaux membres actifs se sont présentés spontanément : Florian et Jean Maurice Birou, Sylvaine et Jean Marie, Didier Pactole, Patrick Nachin

Nous avons débuté cette séance par une minute de silence, en mémoire de Joël Poirier, notre ami à tous et membre très actif de l'association.

Cette assemblée s'est clôturée avec le verre de l'amitié au « café de la place » chez notre amie Paulette, qui elle aussi, participe à la vie de l'association depuis toujours.

Nous rappelons que l'association ne vit que par la vente des cartes de pêche à « La tanche de Bazolles » 10€ reversés par carte complète à 80€.

Notre dotation annuelle 2021 s'élève à 870€, ce qui permet d'effectuer de l'empoissonnement par exemple.

Pour info : 1 kg de gardon 4,50€. - 1 kg de brochet (300g/pièce) 15€

Les cartes de pêche se vendent sur internet :

- ✚ Fédération de pêche de la Nièvre
- ✚ Achat carte
- ✚ Choix de la carte
- ✚ Choix de l'association (Bazolles)
- ✚ Paiement
- ✚ Impression



Tous les membres de l'association vous souhaitent une très belle année 2022

Etat civil

Mariage



Sarah SYS et Elisabeth ROCHARD le 17 avril 2021

Tous nos vœux de bonheur !

Décès

BELLANGER Marie-Hélène le 10 janvier 2021

PARIS Michel le 08 avril 2021

DUPARC Jean-Claude le 30 août 2021

CHARTIER Guy le 10 octobre 2021

CORCELLA Richard le 07 décembre 2021



Nous avons une pensée attristée pour toutes les familles.

Quelques informations

Elections Présidentielles et législatives 2022

Vous avez jusqu'au 04 mars 2022 dernier délai pour vous inscrire sur les listes électorales.

Tout citoyen a la possibilité de s'inscrire lui-même ou de vérifier son inscription sur le site www.service-public.fr

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022

Recensement

Tous les jeunes qui auront 16 ans (qui sont nés en 2006) dans l'année 2022 doivent se faire recenser en mairie (ils doivent venir personnellement car une signature est nécessaire), avec leur carte d'identité et le livret de famille. Il leur sera remis une attestation, sans celle-ci l'inscription aux examens et concours ne sera pas possible.

Budget participatif

Bien que nous n'ayons pas été retenu lors du vote du budget participatif concernant l'aménagement de jeux dans la cour de l'école, je tenais à vous remercier tous pour votre participation au vote, ainsi que vos gentils petits mots. L. Guerreschi

Gendarmerie

S'il s'agit d'une **urgence** composez le : **17**

Dépôt de plainte : pour ceux qui ont internet : renseigner une pré-plainte sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr> ou rendez-vous à la brigade de Clamecy (tous les jours) ou de Varzy (jeudi et samedi 8h-12h)

Pour un **renseignement d'ordre général** : contactez la brigade numérique sur le site www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ou appelez une des 11 brigades : St Saulge, Corbigny...

Conseils pour les principaux dangers d'internet :

- Protégez votre ordinateur d'un logiciel anti-virus, pare-feu mis à jour régulièrement, logiciel anti-espion
- Sécurisez vos achats en ligne : privilégiez les sites commençant par https, le cadenas et la clé sont un gage de sécurité
- Evitez les escroqueries : les gains trop faciles, les bonnes affaires, les demandes d'argent
- Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout quand elles contiennent des fautes d'orthographe
- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance
- Ne cliquez pas sur les liens qui vous demandent vos coordonnées bancaires.

Transport à la demande

Le Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande vous donne la possibilité de vous rendre tous les vendredis et le 2^{ème} mardi du mois à Corbigny pour y faire vos courses.

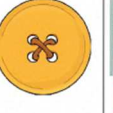
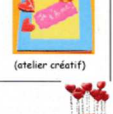
Le voyage coûte 3€ pour l'aller et 3€ pour le retour, pour cela il faut téléphoner à la mairie de bazolles 03.86.38.97.83 avant 17 h 30 le jeudi pour vous inscrire.

Les communes adhérentes sont : Bazolles, La Collancelle, Vitry-Lâché, Guipy, Pazy, Marigny-sur-Yonne, Germenay, Chitry-les-Mines, Chaumot, Ruages.

Espace Socioculturel Cœur du Nivernais

1 place de la république 58330 SAINT SAULGE – 03.86.85.21.10 – contact@escn58.info – www.escn58.info

- Les bébé nageurs : sur inscription uniquement, 4 € par enfant à partir de 4 mois (vaccin à jour) et jusqu'à 5 ans
- A la piscine d'Imphy les Dimanches : 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 15 mai, 5 juin.
- Les ateliers du mercredi « Maternels et Primaires » qui commencent le 5 janvier

HABILLEMENT/ RECYCLAGES & TENUES VESTIMENTAIRES				Hygiène corporelle			
	Mercredi 05/01	Mercredi 12/01	Mercredi 19/01	Mercredi 26/01	Mercredi 02/03	Mercredi 09/03	Mercredi 16/03
Matin	Jeu de la lessive et courses d'épingles  (jeu collectif)	Moelleux au chocolat  (atelier cuisine)	Collier de boutons & lancer de bas  (atelier créatif)	Customisation de tee shirt  Prévoir : Pique-nique (atelier artistique)	Lollipops  (atelier culinaire)	Pâte à modeler de bain  (fabrication de savon)	Création de dentifrice naturel  (fabrication de dentifrice)
	Les lunettes du Clown  (activité manuelle)	Le soulier musical  (jeu danse)	Les chapeaux fantasses  (bricolage créatif)	Tous au ciné !  Supplément : 4CSO (sortie cinéma)	Kim odorat  (jeu)	A toi de choisir  (jeu)	Comptine du lavage des dents  (création musicale)
SENTIMENT & AMOUR					Mercredi 23/03	Mercredi 30/03	
Matin	Le cœur sur la main  (peinture murale)	Banderole de l'amour Dessiner c'est gagné  (bricolage et jeu collectif)	Youpiiii !!! C'est les vacances !!! 		Ludobus  (jeux et jouets)	Parfum solide  (fabrication de parfum)	Dans le cadre du projet pédagogique 2022, l'équipe d'animation a fait le choix de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs. Des boîtes à idées réparties sur les lieux d'accueil et des temps de concertation auprès de vos enfants nous ont permis de co-construire ce nouveau programme. Des demandes telles que l'atelier culinaire avec du chocolat, la sortie au cinéma, les ateliers scientifiques, l'intervention du ludobus, l'activité vélo/trottinette/rollers ont pu être programmées sur cette période grâce à leurs demandes. Nous restons et resterons attentifs aux envies et besoins de vos enfants pour les prochaines programmations. L'équipe d'animation
	Causerie de la Saint Valentin  (jeu collectif)	Carte de la Saint Valentin  (atelier créatif)			Expériences maison  (expériences)	Apporte ton vélo, ta trottinette ou tes rollers  Casque et protections obligatoires (Circuit vélo au parc du Clos et au city stade)	

Le SDIS

Le Centre d'incendie et de Secours de Crux-la-Ville recrute des sapeurs-pompiers volontaires

- Vous devez être :
 - Une femme ou un homme âgé de 16 à 60 ans
 - Animé par le don de soi, l'altruisme
 - Aimer l'action et l'acquisition de nouvelles compétences
- Les missions sont :
 - Protéger et secourir les habitants et leurs biens
 - Protéger et préserver l'environnement
 - Lutter contre les incendies

Chef de centre : 06.83.61.09.39 ou l'adjoint : 06.07.11.62.14 ou le Président de l'amicale : 06.45.46.74.13

Mail : philippe.boutmy-garnier@sdis58.fr – david.theveneau@yahoo.fr – pie-guyard@laposte.fr